



Vouhé, notre village

Infos municipales Octobre 2018

SITE INTERNET

Toutes les infos sur le site de la Commune
www.vouhe17.fr

Pour toute information ou proposition, vous pouvez contacter Mme Thureau-Blumberg Cécile, Conseillère Municipale, en charge du site de la commune.

JEUNES DE 16 ANS

Vous avez 16 ans dans l'année (filles ou garçons) vous devez vous faire recenser pour la Journée Défense Citoyenneté à la Mairie dans le mois qui suit votre anniversaire:

Une attestation vous sera remise afin de pouvoir vous inscrire à toute demande d'examen.

MAIRIE

Chrystelle vous accueille à la mairie les lundis,
mercredis de 14h à 17h

Les mardis et vendredis de 14h à 18h

Le jeudi reste fermé au public

VOUHE EN FETES

Samedi 24 novembre à 20h : Diner-concert blues
Salle des fêtes

-Vendredi 7 décembre à 18h45 : Assemblée générale
Club House

RALLYE AUTOMNE

Le rallye d'automne 2018 passe dans les chemins de
Vouhé le samedi 16 novembre 2018.

3 passages sont prévus : 10h00 - 15h00 - 19h40
Réouverture à la circulation aux environs de 23h00.

Le R'Thon installera deux points buvettes.
L'arrêté de circulation est affiché dans les panneaux
extérieurs de la mairie.

11 NOVEMBRE

Les Anciens Déportés, Prisonniers et la
Municipalité invitent tous les Anciens Combattants et la
Population à la Cérémonie du Souvenir à 11 heures
pour le 100ème anniversaire de la commémoration
du 11 novembre.

Rassemblement Place de l'Eglise.

Les enfants sont les bienvenus.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi.

NETTOYAGE FOSSES

Nous rappelons à nos administrés que le nettoyage
des fossés incombe à tous les propriétaires selon la loi n°
666 et 667 du Code civil

(un extrait de ces lois est affiché en mairie).

L'automne et la pluie vont bientôt s'inviter et les risques
d'inondation risque d'être important si ce travail
important n'est pas réalisé.

REPAS DES AINES

Le repas annuel pour nos aînés est
programmé le samedi 8 décembre 2018.

Réservez votre journée !

Inscrivez vous en mairie dès à présent (aucun courrier
personnel ne vous sera envoyé).

ARRETE du 18 octobre 2013

Nous vous rappelons que l'arrêté du 18 octobre 2013
réglemente la tranquillité publique des administrés.
Les tondeuses et autres appareils bruyants ne peuvent
être utilisés le dimanche et les jours fériés uniquement
entre 10h et 12h.

POCHES JAUNES

Il reste des sacs jaunes à venir retirer en mairie. Ces sacs
peuvent vous servir pour votre poubelle d'ordures
ménagères ou pour ranger à l'abri vos vêtements et
autres...

N'hésitez pas !

FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

La mairie et l'agence postale seront fermées pour
congés du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018
inclus.